



Coresponsabilité époux en cas d'accident de la route

Par **Almadrava**, le **05/11/2017** à **18:50**

Bonjour,

Mariée sans contrat, mon mari alcoolique risque de provoquer un accident de la route grave. Suis-je coresponsable des conséquences financières en cas de dommages à payer à la victime. Si oui comment puis-je me mettre à l'abri ainsi que mes enfants. Faut-il une assurance automobile particulière ?

Je vous remercie d'avance pour toute réponse constructive.

Mon angoisse est grande et j'ai pris conscience de l'urgence d'une prise de décision rapide.

Par **Visiteur**, le **05/11/2017** à **19:18**

Bonjour,

Une assurance spéciale n'existe pas pour protéger contre les effets de l'alcool.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2630>

Par **youris**, le **05/11/2017** à **20:12**

bonjour,

si vous voulez vous mettre à l'abri ainsi que vos enfants, je vous conseille de divorcer.

salutations